

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Michèle LAQUIEZE, doyenne d'âge.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien CAUMES

14.2026

Objet : Election du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale en date du 09 mars 2026 consacrée à l'installation des conseils municipaux à la suite du renouvellement général des 15 et 22 mars 2026,

Vu le résultat des élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu la convocation de Monsieur Denis PINSAC, Maire sortant, adressée le 16 mars 2026 aux membres du Conseil Municipal pour l'élection du maire et des adjoints,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle LAQUIEZE, doyenne d'âge.

Elle procède à l'appel nominal et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections. Elle déclare installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux :

Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Julie GASTON, Sébastien CAUMES, Maryline GRAFFOULIERE, Anthony DELPEYROUX, Patrick LARRIBE, Agnès MESPOULET, Julien MEREAU, Séverine VERBIGUIE, Sébastien SOULIÉ.

Puis, Madame Michèle LAQUIEZE constate que le quorum est atteint :

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Julie GASTON, Sébastien CAUMES, Maryline GRAFFOULIERE, Anthony DELPEYROUX, Patrick LARRIBE, Agnès MESPOULET, Julien MEREAU, Séverine VERBIGUIE, Sébastien SOULIÉ.

Absent(s) excusé(s) / Absent(s) : /

Elle demande à l'assemblée qui souhaite être secrétaire de séance ; sans avis contraire Sébastien CAUMES est nommé secrétaire.

Elle demande ensuite aux nouveaux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2026. Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité. Conformément à la réglementation, il sera affiché et publié sur le site à l'issue de cette réunion.

Enfin, elle rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire, et ainsi que le prévoient les dispositions légales, elle donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-7 relatifs au mode de scrutin de l'élection du Maire.

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

019-211900709-2026014D-DE

A G E D I

Ensuite, elle interroge l'assemblée pour l'appel à candidature.

Monsieur Denis PINSAC se porte candidat.

Anthony DELPEYROUX et Julien MEREAU sont nommés assesseurs.

Il est procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue (majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $16 / 2 = 8$) : 15 votants, 15 enveloppes sans signe distinctif.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : **15**

bulletins blancs ou nuls : **00**

suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit $16 / 2 = 8$

a obtenu :

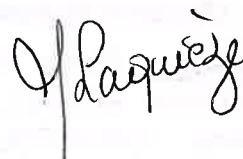
Monsieur Denis PINSAC : 15 voix

Monsieur Denis PINSAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire, prend la présidence du Conseil Municipal et établit le tableau du conseil municipal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 20/03/2026
et de la transmission en Préfecture.

Altiliac, le 20 mars 2026.
La présidente, Michèle LAQUIEZE.

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de réception de l'AR: 23/03/2026

019-211900709-2026014D-DE

A G E D I